



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Villeneuve-la-Garenne
Département des Hauts-de-Seine

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 17 décembre 2020

Membres en exercice : 35
Membres présents : 31
Membres représentés : 3
Membres absents : 1
Membres votants : 34

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 11 décembre 2020 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD arrivé à 17h40, Mme Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Kiran GURUNG, Mme Sandrine HERTIG, M. Frédéric RARCHAERT, Maires Adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, M. Pascal MOTTAIS, M. Larbi OUHAMMOU, Mme Eduarda RODRIGUES PINTO, M. Mohamed AMAGHAR, M. Lahcen BAYLAL, Mme Joanna MOHAMED, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme Fatma SERIR, M. Gaoussou KEITA, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, M. Jérémie LAGARDE, M. Abdel AIT-OMAR, Mme Sandrine PAYET, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD donne pouvoir à Mme Emmanuelle RASSABY jusqu'à 17h40 à partir du point n°1 jusqu'au point n°2 inclus,

Mme Zoubida KHATTALA, conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Joanna MOHAMED,

M. Christophe DOUAY conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU.

ABSENT :

Mme Mariam KANTE, conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage : **11 JAN. 2021**

Entamant l'ordre du jour,

Ouï les explications complètes de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

- Approuve le compte rendu analytique du conseil municipal du 12 novembre 2020,

Vote : **A l'unanimité**

1. Débat relatif à l'élaboration du pacte de gouvernance de l'établissement public territorial boucle nord de seine

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- Approuve le pacte de gouvernance de l'établissement public Territorial Boucle Nord de Seine.

Vote : **pour : groupe Réussir Villeneuve, groupe Villeneuve, Ville d'Avenir**
abstention : groupe Villeneuve, la Gauche, Ecologiste et Solidaire

2. Communication du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- Prend acte de la communication par Monsieur le Maire, du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019.

3. Communication du rapport annuel d'activité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en ile- de-France (SIGEIF) pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- Prend acte de la communication par Monsieur le Maire, du rapport annuel d'activité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en ile- de-France (SIGEIF) pour l'année 2019.

4. Communication du rapport d'activité annuel du syndicat intercommunal de la périphérie de paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2019

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

- Prend acte de la communication par Monsieur le Maire, du rapport d'activité annuel du syndicat intercommunal de la périphérie de paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2019.

5. Communication du rapport d'activité annuel du syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) pour l'année 2019

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Prend acte de la communication par Monsieur le Maire, du rapport d'activité annuel du syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) pour l'année 2019.

6. Communication du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Prend acte de la communication par Monsieur le Maire, du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019.

7. Communication du rapport d'activité annuel du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) pour l'année 2019

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Prend acte de la communication par Monsieur le Maire, du rapport d'activité annuel du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) pour l'année 2019.

8. Communication du rapport d'activité annuel du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) pour l'année 2019

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Prend acte de la communication par Monsieur le Maire, du rapport annuel du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) pour l'année 2019.

9. Communication du rapport 2019 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCA) de la ville de Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Prend acte de la communication par Monsieur le Maire, du rapport 2019 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCA) de la ville de Villeneuve-la-Garenne.

10. Attribution de la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché forain d'approvisionnement de la ville

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Attribue la concession de services relative à la gestion et à l'exploitation du marché forain d'approvisionnement de la Ville à la société « LOISEAU MARCHES ».

Vote : **A l'unanimité**

11. Approbation de l'avenant à la convention d'autorisation d'occupation temporaire relative à la mise à disposition d'une péniche à passagers, dénommée « marie-louise », appartenant au domaine public de la commune

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve l'avenant à la convention d'autorisation d'occupation temporaire relative à la mise à disposition d'une péniche à passagers, dénommée « marie-louise », appartenant au domaine public de la commune.

Vote : **A l'unanimité**

12. Approbation de l'avenant n°1 a la convention passée entre la chambre de commerce et d'industrie de paris -délégation Hauts-de-Seine (CCI 92) et la ville

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve l'avenant n°1 a la convention passée entre la chambre de commerce et d'industrie de paris -délégation Hauts-de-Seine (CCI 92) et la ville.

Vote : **A l'unanimité**

13. Approbation et signature de l'avenant n°1 a la convention de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes 225 kv surplombant la commune de Villeneuve la Garenne avec Solideo, la Métropole du Grand Paris (MGP) et réseau de transport d'électricité (RTE)

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes 225 kv surplombant la commune de Villeneuve la Garenne avec Solideo, la Métropole du Grand Paris (MGP) et réseau de transport d'électricité (RTE) et autorise le Maire à le signer.

Vote : **A l'unanimité**

14. Approbation et signature de l'avenant n°2 a la convention de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes 225 kv surplombant la commune de Villeneuve la Garenne avec Solideo, la Métropole du Grand Paris (MGP) et réseau de transport d'électricité (RTE)

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve l'avenant n°2 a la convention de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes 225 kv surplombant la commune de Villeneuve la Garenne avec Solideo, la Métropole du Grand Paris (MGP) et réseau de transport d'électricité (RTE) et autorise le Maire à le signer.

Vote : **A l'unanimité**

15. Approbation d'une convention d'intervention foncière tripartite entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la ville de Villeneuve la Garenne et l'Etablissement public territorial boucle nord de seine sur le centre-ville de Villeneuve-la-Garenne et le secteur Gallieni

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve la convention d'intervention foncière tripartite entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la ville de Villeneuve la Garenne et l'Etablissement public territorial boucle nord de seine sur le centre-ville de Villeneuve-la-Garenne et le secteur Gallieni.

Vote : **A l'unanimité**
(Monsieur BENTAJ ne prend pas part au vote)

16. Approbation du principe d'acquisition du lot 185 à bâtir de la copropriété dite de l'ilot du mail appartenant à la SCI MAJAR, située au 213 boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve l'acquisition du lot 185 à bâtir de la copropriété dite de l'ilot du mail appartenant à la SCI MAJAR, située au 213 boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne.

Vote : A l'unanimité

17. Approbation du principe de remboursement de trop-perçus dans le cadre des abonnements à la piscine municipale de la ville

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve le remboursement de trop-perçus dans le cadre des abonnements à la piscine municipale de la ville.

Vote : A l'unanimité

18. Approbation de la convention de mise à disposition de locaux auprès de l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.)

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve la convention de mise à disposition de locaux auprès de l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.).

Vote : A l'unanimité

19. Modification du règlement intérieur de l'espace jeunesse 16-25 ans « La Fabrik » sur la ville de Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve la modification du règlement intérieur de l'espace jeunesse 16-25 ans « La Fabrik » sur la ville de Villeneuve-la-Garenne.

Vote : A l'unanimité

20. Signature de la lettre d'engagement liée à la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve l'acte d'engagement dans la démarche « convention territoriale globale » (CTG) et autorise le Maire à le signer.

Vote : A l'unanimité

21. Création de la nouvelle grille tarifaire dans le cadre de la mise en location du Mont-Saxonnex auprès des particuliers, des entreprises et des associations

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve la nouvelle grille tarifaire dans le cadre de la mise en location du Mont-Saxonnex auprès des particuliers, des entreprises et des associations.

Vote : A l'unanimité

22. Approbation des montants du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) pour l'exercice 2020

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu

- Approuve les montants du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) pour l'exercice 2020.

Vote : A l'unanimité

23. Régie du parking du centre-ville - fixation des tarifs applicables pour l'année 2021

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Fixe les tarifs du parking du centre-ville, pour l'année 2021.

**Vote : pour : groupe Reussir Villeneuve, groupe Villeneuve, Ville d'Avenir
abstention : groupe Villeneuve, la Gauche, Ecologiste et Solidaire**

24. Dotation globale de fonctionnement – longueur de la voirie communale au 1^{er} janvier 2021

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve les modifications de linéaires des voies communales, arrête la longueur de la voirie communale à 16 601 mètres linéaires au 1^{er} janvier 2020 et précise que cette donnée sera prise en compte par les Services de l'État au titre de la Dotation Globale de fonctionnement de 2020.

Vote : **A l'unanimité**

25. Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'au vote du budget 2020.

Vote : **A l'unanimité**

26. Attribution d'acomptes à diverses associations locales et groupements d'intérêt public

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Accorde les acomptes sur subventions au titre de l'exercice 2021 suivants :

| BENEFICIAIRES : | MONTANTS : |
|--|------------------|
| Centre chorégraphique Marie-Louise Prévot siège : 23, quai d'Asnières - 92390 Villeneuve-la-Garenne | 5 000 € |
| Comité des Œuvres Sociales de la Mairie (COS) siège : 28, avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne | 28 000 € |
| Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) siège : 3, rue Pierre Brossolette - 92390 Villeneuve-la-Garenne | 32 000 € |
| Mission Locale d'Asnières/Seine - Villeneuve-la-Garenne (Groupement d'Intérêt Public) Adresse : 250, rue du Ménil - 92600 Asnières-sur-Seine | 16 600 € |
| Jumelage Hof (Bavière) - Villeneuve-la-Garenne 3, mail Marie Curie - 92390 Villeneuve-la-Garenne | 3 000 € |
| Associations des Africains du 92 Siège : 13 allée saint Exupéry – 92390 Villeneuve la garenne | 9 000 € |
| Lectures Nomades Siège : Résidence Renoir 1 avenue de Verdun Boîte 17 – 92390 Villeneuve la garenne | 5 600 € |
| ACCS Asnières-Villeneuve 92 Siège : au 42, avenue Jean Moulin – 92390 Villeneuve-la-Garenne | 10 400 € |
| Total des acomptes : | 109 600 € |

Vote : **A l'unanimité**

27. Versement de subventions aux associations signataires de la charte d'accompagnement à la scolarité année scolaire 2020-2021

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve l'attribution des subventions pour les associations signataires de la charte d'accompagnement à la scolarité suivantes :

| <i>Associations ou organismes bénéficiaires :</i> | Montant de la subvention attribuée pour l'année scolaire 2020-2021 |
|---|---|
| MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE | 30 000 € |
| ENSEMBLE | 15 000 € |
| MAVIE | 30 000 € |
| ADABE | 5 000 € |

- Précise que le montant de la subvention ne pourra excéder 30 % du budget global de l'activité et qu'elle sera plafonnée à un montant maximum de 30 000 euros.

Vote : **A l'unanimité**

(Monsieur PELEU, Madame PAYET et Madame LEVY ne prennent pas part au vote et quitte la salle)

28. Attribution de subventions dans le cadre de la bourse d'accompagnement à la performance sportive saison 2020/2021

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Décide d'attribuer une subvention spécifique, au titre de l'exercice 2020, aux associations ou organismes bénéficiaires suivants :

| <i>Associations ou organismes bénéficiaires :</i> | Montant de la subvention attribuée par la ville pour la saison 2020/2021 | Montant de la subvention attribuée par le Conseil Départemental 92 pour la saison 2020/2021 | Montant de la subvention totale attribuée pour la saison 2020/2021 |
|---|---|--|---|
| AVG FOUS DU BITUME | 15 000 € | 9 300 € | 24 300 € |
| AVG CYCLISME | 5 500 € | 19 600 € | 25 100 € |
| AVG ATHLETISME | 5 500 € | | 5 500 € |

| | | | |
|--|----------|--|----------|
| AVG KUNG-FU | 3 500 € | | 3 500 € |
| SHOTOKAN KARATE CLUB | 4 000 € | | 4 000 € |
| ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 | 25 500 € | | 25 500 € |
| TEAM REI-JIN | 1 000 € | | 1 000 € |

- Autorise le Maire à signer les conventions afférentes d'un montant supérieur à 23 000 euros.

Vote : **A l'unanimité**

(Messieurs PELEAU et DOUAY ne prennent pas part au vote)

29. Modification de la délibération n°20/0116 portant dérogation au principe de repos hebdomadaire douze dimanches par an dans les commerces et son application à Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2021

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve la modification de la délibération n°20/0116 en date du 30 novembre 2020 portant dérogation au principe du repos hebdomadaire douze dimanches par an dans les commerces et son application à Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2021.
- Fixe le calendrier 2021 des ouvertures le dimanche à Villeneuve-la-Garenne dans les établissements commerciaux relevant du périmètre géographique défini par la loi (hors périmètre Zone Touristique / Zone Commerciale) comme suit :
 - Dimanche 24 janvier 2021;
 - Dimanche 04 avril 2021;
 - Dimanche 02 mai 2021 ;
 - Dimanche 27 juin 2021;
 - Dimanche 29 août 2021;
 - Dimanche 05 septembre 2021;
 - Dimanche 28 novembre 2021 ;
 - Dimanche 05 décembre 2021 ;
 - Dimanche 12 décembre 2021 ;
 - Dimanche 19 décembre 2021 ;
 - Dimanche 26 décembre 2021.

Vote : **pour : groupe Réussir Villeneuve, groupe Villeneuve, Ville d'Avenir, Madame NIELBIEN**
contre : Monsieur MASSOU

30. Modalités d'attribution des avantages en nature

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Décide l'attribution d'avantages en nature pour certains logements et véhicules dont les modalités sont fixées par délibération.

Vote : **A l'unanimité**

31. Modalités d'attribution des titres-restaurant

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve la mise en place du dispositif des titres-restaurant à compter du 1^{er} janvier 2021 à destination des agents de Police Municipale,
- Précise que la valeur faciale des titres-restaurant est fixée à 7,65 € soit un montant identique au prix du repas pris par les agents au sein du restaurant communal.

Vote : **A l'unanimité**

32. Approbation et signature d'un contrat des risques statutaires

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Décide de charger le CIG petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Vote : **A l'unanimité**

33. Dispositions temporaires en matière de compte épargne temps pour faire face à l'état d'urgence sanitaire

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve la mise en application au sein de la collectivité des dispositions dérogatoires prises en application du décret n°2020-723 en date du 12 juin 2020.
- Décide de l'augmentation du plafond du compte épargne temps en le portant à 70 jours au titre de l'année 2020 dans le respect des dispositions du décret susmentionné.
- Précise que les jours dépassant les 60 jours pourront être utilisés les années suivantes.

Vote : **A l'unanimité**

34. Mise à jour du tableau des effectifs

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve la création d'un emploi permanent de catégorie C, l'ouverture sur le grade immédiatement supérieur des emplois permanents concernant 4 agents de catégorie A, 1 agent de catégorie B, 6 agents de catégorie C et la modification d'emplois permanents concernant 1 agent de catégorie B et 10 agents de catégorie C.

Vote : **A l'unanimité**

35. Renouvellement d'un poste d'attaché territorial au sein du service communication interne

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Décide du renouvellement d'un poste d'attaché territorial pour l'exercice des fonctions de chargée de communication interne.

Vote : **A l'unanimité**

36. Principe et mise en œuvre des conventions de rupture conventionnelle

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Prend acte du dispositif.

37. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

**AMENDEMENTS PROPOSES PAR LE GROUPE VILLENEUVE LA GAUCHE,
ECOLOGISTE ET SOLIDIAIRE:**

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

1- Proposition d'amendements du règlement intérieur du conseil municipal concernant l'article 15 conseils consultatifs de quartier :

Vote : **contre : groupe Réussir Villeneuve, groupe Villeneuve, Ville d'Avenir
pour : groupe Villeneuve, la Gauche, Ecologiste et Solidaire**

2- Proposition d'amendements du règlement intérieur du conseil municipal concernant l'article 26 concernant les débats ordinaires et l'article 31 sur la clôture de toute discussion :

Vote : **contre : groupe Réussir Villeneuve, Monsieur AIT OMAR, MADAME LEVY,
MONSIEUR DOUAY, MADAME KANTE, MONSIEUR PELEAU, MADAME PAYET**

**abstention : Monsieur LAGARDE, Madame NIELBIEN
pour : Monsieur MASSOU**

3- Proposition d'amendements du règlement intérieur du conseil municipal concernant l'article 32 relatif aux procès-verbaux de séances :

**Vote : contre : groupe Réussir Villeneuve
abstention : groupe Villeneuve, Ville d'Avenir
pour : groupe Villeneuve, la Gauche, Ecologiste et Solidaire**

4- Proposition d'amendements du règlement intérieur du conseil municipal concernant l'article 33 concernant la publicité des comptes rendus :

**Vote : contre : groupe Réussir Villeneuve, groupe Villeneuve, Ville d'Avenir
pour : groupe Villeneuve, la Gauche, Ecologiste et Solidaire**

5- Proposition d'amendements du règlement intérieur du conseil municipal concernant l'article 34 sur les comptes rendus enregistrés :

**Vote : contre : groupe Réussir Villeneuve
abstention : groupe Villeneuve, Ville d'Avenir
pour : groupe Villeneuve, la Gauche, Ecologiste et Solidaire**

6- Proposition d'amendements du règlement intérieur du conseil municipal concernant l'article 40 relatif au bulletin d'information générale :

**Vote : contre : groupe Réussir Villeneuve
pour : groupe Villeneuve, Ville d'Avenir, groupe Villeneuve, la Gauche, Ecologiste et Solidaire**

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Approuve nouveau règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Villeneuve-la-Garenne (92390) à compter du 17 décembre 2020.

**Vote : pour : groupe Réussir Villeneuve
contre : groupe Villeneuve, la Gauche, Ecologiste et Solidaire
abstention : groupe Villeneuve, Ville d'Avenir**

38. Adoption de la charte éthique

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,

- Adopte la charte éthique des élus du conseil municipal de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

**Vote : pour : groupe Réussir Villeneuve,
abstention : groupe Villeneuve, la Gauche, Ecologiste et Solidaire, groupe Villeneuve, Ville d'Avenir**

LE CONSEIL,

Prend acte :

- De la communication des décisions municipales et des marchés publics à procédure « adaptée » et marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt et une heures et trente-huit minutes.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le : **11 JAN. 2021**


Le Secrétaire

Madame Fatma SERIR
Conseillère Municipale


Le Maire,

Pascal PELAIN

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.